

 <p>SNTRS la CGT</p> <p>CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS- INRP</p>	<h1 style="font-size: 2em; font-weight: bold; margin: 0;">En bref...</h1>
<p style="margin: 0;">SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr -- Site web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr</p>	

Numéro 252 du 4 mars 2011

Communiqué du SNTRS-CGT

La réorganisation de l'INIST doit préserver les emplois et l'unité de l'Institut

L'évolution de l'INIST, localisé à Nancy, est une question qui se pose depuis plusieurs années sans que les directions successives du CNRS prennent leur responsabilité. Aujourd'hui la filiale privée INIST Diffusion a des perspectives de rentabilité incertaine, ce qui incite la Direction du CNRS à agir non seulement sur le problème posé par la filiale mais au delà sur la réorganisation de l'ensemble de l'INIST. Il y a un enjeu en termes d'emplois et aussi en matière d'information scientifique et technique (IST) pour la Communauté scientifique.

Les personnels de L'INIST (Institut National de l'Information Scientifique et Technique) du CNRS sont légitimement inquiets de la restructuration de leur Institut que prépare la Direction du CNRS. En effet, tout en déclarant que les personnels doivent être associés à la définition des nouvelles missions de l'INIST, la Direction du CNRS refuse depuis plusieurs mois de clarifier ses choix pour cette réorganisation malgré les demandes réitérées des personnels soutenus par le SNTRS-CGT. Aujourd'hui des informations laissent entendre que la Direction du CNRS envisage de découper l'INIST en 4 ou 5 entités.

Pour le SNTRS-CGT, un découpage de l'INIST en entités indépendantes est inacceptable. Le SNTRS-CGT exige que la réorganisation se fasse en maintenant l'unité de L'INIST avec un débat interne associant l'ensemble des personnels pour définir les missions de l'Institut et l'organisation adaptée pour les remplir.

Le SNTRS-CGT exige que les emplois à l'INIST soient préservés ce qui suppose notamment que les personnels sur statut privé de la filiale « INIST diffusion », qui le souhaitent, soient intégrés sur des postes de titulaires du CNRS. Le maintien de l'emploi implique évidemment que l'INIST continue à se voir confier des missions nationales en matière d'information scientifique et technique. Ces missions doivent être clairement définies. L'INIST doit se voir reconnaître un rôle clef dans le pôle lorrain de l'IST qui devrait notamment associer les moyens du CNRS et de l'Enseignement Supérieur en matière d'IST.

Villejuif, le 4 mars 2011